

Une question ?	Explications	Solution
<p>Une erreur dans l'enregistrement de l'identité d'un licencié ?</p>	<p>Les corrections sur la civilité, le nom, prénom ou la date de naissance d'un licencié ne peuvent pas être faites par le club sur ADOC. Seuls les services de la Ligue ou du Comité Départemental, peuvent intervenir sur ces 4 premiers critères. Toutes les autres informations peuvent par contre y être modifiées.</p>	<p>Un email à la Ligue, ou à votre comité départemental, comprenant le numéro de licence concerné et les modifications à apporter.</p>
<p>Un licencié souhaite rejoindre votre club, ou le quitter ?</p>	<p>ADOC permet les changements de club automatiques pour les licenciés NC, 4ème série ou 3ème série de 13 ans et plus, d'une saison à l'autre. Pour les 2ème et 3ème séries de 13 ans ou moins, pour jouer en équipe, un certificat spécifique, signé par le licencié et le Président du club quitté est indispensable, et à transmettre au plus tard le 20 octobre à la Ligue. <i>NB</i> : Tout changement de club est autorisé en cours de saison sportive. Un certificat de changement de club est obligatoire afin de réaliser l'opération. La signature du club quitté est requise, quel que soit le classement du joueur.</p>	<p>Pour les NC, 4ème série ou 3ème série de 13 ans et plus, en début de saison sportive, le changement se fait via ADOC. Pour les 2ème série, et les 3ème série de 13 ans ou moins, le certificat de changement est à transmettre pour le 20/10 à la Ligue (<i>par courrier ou scanné par email</i>) Site Internet Ligue- Rubrique Compétition-Docs Règlements</p>
<p>La mention « ND » apparait sur la licence d'un joueur du club, comment procéder ?</p>	<p>Après avoir arrêté la compétition durant 3 années, ou après une interruption dans la validation de sa licence, un licencié se voit attribuer la qualification de "ND" pour classement "Non déterminé". Avant toute reprise de compétition, une demande de reclassement est alors obligatoire.</p>	<p>Envoyer un email à la Ligue, émanant de l'enseignant, du juge arbitre ou du Président du club et résumant la situation (<i>coordonnées du joueur, meilleur classement obtenu et évaluation d'un niveau de jeu actuel</i>). La demande de reclassement sera traitée par la commission compétente. Site Internet Ligue- Rubrique Compétition-Docs Règlements</p>
<p>Le Président, le Secrétaire Général et/ou le Trésorier de club changent, que faire ?</p>	<p>Lors d'un changement concernant l'une de ces 3 fonctions, le club en informe la Ligue par écrit (<i>courrier ou email</i>) avec extrait du PV d'AG ou de réunion de Bureau faisant mention des changements et copie du récépissé de déclaration fait à la Préfecture (<i>pour les départements 08, 10, 51, 52, 54, 55 et 88</i>) ou au Tribunal d'Instance (<i>pour les départements 57, 67 et 68</i>)</p>	<p>Par écrit à ligue.grandest@fft.fr, (<i>les démarches auprès de la préfecture peuvent également être faites par internet sur leur site</i>)</p>
<p>Le club souhaite homologuer un tournoi, à qui s'adresser ?</p>	<p>Les demandes d'homologation de tournois par les clubs se font exclusivement, par l'intermédiaire d'ADOC, qu'il soit interne, jeunes ou quelle que soit sa catégorie, et sont désormais gérées par les Comités Départementaux. Chaque Comité est libre de fixer les périodes de saisie de ses demandes d'homologation.</p>	<p>Sur ADOC dans l'onglet « Compétitions » et « Nouvelle demande d'homologation » apparaitront alors en vert les différentes possibilités ouvertes par le CD. Site Internet Ligue- Rubrique Compétitions Individuelles- Tournois et TMC</p>